

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 08 octobre 2025

Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date de convocation
15	11	3	1	3	03/10/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **mercredi 8 octobre** à **dix-neuf heures**, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de Tréon, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTHELIER**, maire, dûment convoqués.

M. André GOALES	P	M. Daniel MORCHOISNE	P	M. Ludovic BARBIER	P
Mme Edwige GANDON	P	M. Joël BOUTEMY	P	Mme Cynthia FERNANDES	P
M. Bruno RAVEL	P	Mme Mauricette PETIT	P	M. Jean LÉOTÉ	E
Mme Lydie GUESNET	A	Mme Isabelle TUCCILLO	E	Mme Sandrine DUPUY	P
M. Michel BEAUFOR	E	Mme Céline DEULET	P		

P = présent

E = excusé

A = absent

Secrétaire de séance : **Monsieur Joël BOUTEMY**

Pouvoirs : **Madame Isabelle TUCCILLO** a donné pouvoir à **Monsieur André GOALES**
Monsieur Michel BEAUFOR a donné pouvoir à **Monsieur Joël BOUTEMY**
Monsieur Jean LÉOTÉ a donné pouvoir à **Monsieur Christian BERTHELIER**

Le procès-verbal de la dernière réunion de conseil est approuvé à l'unanimité.

-----oOo-----

Article 1 – Ancienne ferme BELLOIS-17 grande rue

Monsieur le maire informe le conseil qu'il n'a pas préempté sur ce dossier car le montant était de 450 000.00€ mais il a reçu les responsables de l'Habitat Eurélien afin de prendre connaissance de leur projet de construction d'une résidence d'environ 20 logements dont neuf logements de plain-pied pour les séniors. L'entrée et la sortie sur le lotissement se ferait par l'impasse de la vallée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet.

Article 2 – Rétrocession lotissement Nexity

La société NEXITY a envoyé un projet de convention pour la rétrocession pour le projet d'aménagement Le Coteau.

Monsieur le maire explique que ce projet de convention est prématuré puisqu'il n'y a encore aucun permis déposé.

Article 3 – Adressage et nom de rue nouveau lotissement

Cette demande est prématurée, le conseil municipal se donne le temps de la réflexion.

Article 4 – Embauche de non titulaires

Le CDD d'un agent des espaces verts s'est terminé le 30/09/2025, Monsieur le maire a signé un CDD jusqu'au 31 décembre 2025 avec une personne en retraite qui a déjà remplacé un agent indisponible aux espaces verts.

Monsieur le maire a aussi signé deux CDD pour un renfort de 8 heures (pour 15 jours) et 14 heures hebdomadaires (jusqu'à la fin de l'année scolaire) nécessaires à la bonne organisation de l'école lors de la rentrée scolaire ainsi qu'à la cantine et à l'accompagnement des enfants au car.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces décisions.

Article 5 – Recette GEDIA

La redevance GEDIA pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz s'élève cette année à 566.71€ (PR= ((0.035€ * 8546m) + 100€) * 1.42

Article 6 – Emploi service civique

Monsieur le maire souhaite accueillir un volontaire en service civique à la mairie.
Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, pour une période de 6 à 12 mois.

Cette démarche nécessite la détention d'un agrément spécifique.

La mission d'intérêt général choisie parmi 9 domaines ciblés, d'une durée minimale de 24 heures par semaine est indemnisée directement par l'État à hauteur de 504.98€ par mois. L'organisme d'accueil doit verser une indemnité complémentaire de 114.85€. L'État prend aussi en charge l'intégralité du coût de la protection sociale du volontaire. L'ensemble de la période de service est validé au titre de la retraite.

Le domaine d'action sera le sport et l'accompagnement à l'aide aux devoirs.
Un tuteur doit être désigné au sein de la collectivité et sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions. Le tuteur doit être formé à cette fonction en application de l'article L 120-14 du code du service national.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, autorise le maire à demander l'agrément nécessaire, à signer les conventions avec le (ou la) jeune engagé, à ouvrir les crédits nécessaires pour ce contrat civique.

Article 7 – Compte-rendu regroupement scolaire avec Aunay-sous-crécly

Monsieur le maire informe que l'intégration des enfants de Aunay-sous-Crécly au sein de l'école de Tréon à la rentrée de septembre 2025 s'est très bien passée.

L'organisation scolaire est répartie en 9 classes (3 maternelles et 6 élémentaires).

La mairie assure la mise en place du restaurant scolaire, de la garderie (matin et soir) ainsi que de l'aide aux devoirs.

Article 8 – Début des travaux rue Jean Cauchon

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'Habitat drouais a débuté des travaux de rénovation des façades des logements rue Jean Cauchon. Le démoussage a été interrompu par la pluie mais va redémarrer. Les bardages et les balcons seront peints en gris anthracite comme l'avait souhaité Monsieur le maire.

Article 9 – Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI)

La communauté d'Agglo nous demande de nous prononcer sur son deuxième programme de l'habitat de 2025-2031 qui fixe pour une durée de six ans, les objectifs en matière de logement et d'hébergement, afin de répondre aux besoins du territoire, de favoriser la mixité sociale, d'améliorer la performance énergétique des logements et d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre entre les communes et les quartiers.

Trois volets constitutifs du programme ont été établis : un diagnostic territorial partagé, un document d'orientations stratégiques, un programme d'actions opérationnelles.

Le scénario de développement retenu, intitulé « une politique de l'habitat volontariste et maîtrisée, moteur des transitions » repose sur quatre axes stratégiques et se décline en douze actions concrètes à déployer sur la période 2025-2031.

Le retour de l'avis de la commune était attendu pour le 15 septembre, sans réponse il est réputé favorable.

Article 10 – Subventions Parc de jeux extérieurs

Le conseil municipal avait déjà délibéré sur des demandes de subventions pour le futur parc de jeux extérieurs (fond départemental d'investissement auprès du conseil départemental et de la dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de la préfecture).

Dans le cadre de la continuité d'instruction de ce dossier, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à solliciter des subventions auprès du conseil régional et de la caisse d'allocations familiales.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à solliciter ces subventions.

Questions diverses

Madame Sandrine DUPUY informe le conseil que la rue du val est en très mauvais état.

Monsieur le maire prend acte et s'engage à reboucher les nids de poule dans les 15 jours ainsi que sur l'ensemble de la commune.

Monsieur le maire a été sollicité sur une demande d'un riverain de pose de dos d'âne rue du val de Blaise, il en informe le conseil municipal pour études.

Suite à l'actualité internationale, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse de mettre sur le fronton de la mairie, le drapeau palestinien.